**Remboursement des bons (vouchers) IFLA**

Un remboursement des bons IFLA demi et entier est uniquement possible par renvoi directement à l’IFLA. Pour cela il faut remplir un formulaire que vous trouverez par ce lien :

<http://forms.ifla.org/node/add/www-voucher-redemption-form>

Imprimez le formulaire rempli et envoyez-le avec vos bons à

Programme des Bons IFLA

Siège de l'IFLA

P.O. Box 95312

2509 CH La Haye

Pays-Bas

Vous trouverez le contact entier ici :

<http://www.ifla.org/FR/voucher-scheme>